



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N°2021/03-0060
SERVICE EMETTEUR Direction Générale des Services	OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition de cellules commerciales
	Nomenclature Acte : 7.5.4 - Autres

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à solliciter l'attribution de subventions,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de cellules commerciales,

Considérant que ces acquisitions sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 dans le cadre du dispositif « Action cœur de ville »

Expose que la constitution d'un parcours marchand en adéquation avec le Cœur de Ville est une action importante afin d'offrir un parcours continu et attractif aux usagers. Pour cela, il est important de renouveler une offre spécifique répondant aux standards actuels afin de rendre ces lieux attractifs et disposer d'un effet locomotive par l'installation d'enseignes.

La Ville de Mont de Marsan a donc décidé de procéder à l'acquisition de certaines cellules commerciales, afin de les rendre conformes aux prospects commerciaux actuels.

Ces acquisitions pourront être par ailleurs accompagnées d'une réhabilitation du lieu, d'un remembrement ou d'une opération d'ensemble sur l'immeuble pour intervenir sur les dimensions logement et commerce.

Cette opération concerne l'achat de 3 immeubles situés : 4 rue du Maréchal Bosquet, 32-34 rue Frédéric Bastiat et 4 impasse des Cordeliers .

La réalisation de ces acquisitions est prévue sur l'année 2021 pour un montant de 715 000 € HT, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT		
Total HT	715 000.00 €	100,00%
ETAT DSIL	286 000.00 €	40,00%
Ville de Mont de Marsan	429 000.00 €	60,00%

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le 26/03/2021

ID : 040-214001927-20210318-2021_03_0060-AU



Décide de solliciter auprès de l'Etat à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local l'obtention d'une subvention pour l'acquisition de cellules commerciales, en application du plan de financement susvisé.

Fait à Mont de Marsan, le 18 mars 2021

Le Maire
Charles DAYOT

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).